

Producteur ou diffuseur ?

Le milieu des arts de la scène se réjouit d'une éclairante décision de la Commission des relations de travail (CRT)

Montréal, le 16 novembre 2010 - La CRT a rendu la semaine dernière une importante décision qui clôt un débat de longue date en établissant de façon limpide ce qu'est ou non un « producteur » au sens de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (LSA), une législation unique au monde qui encadre les relations de travail entre artistes et producteurs au Québec.

L'ACT, l'ADISQ, l'APTP, TAI et TUEJ, dont les membres peuvent avoir d'autres activités que celles d'un producteur, lorsqu'ils gèrent un lieu de diffusion par exemple, sont ravis que les précisions apportées par la CRT soient cohérentes avec les ententes collectives qu'elles ont négociées avec les associations d'artistes, ententes qui font les distinctions qui s'imposent entre les activités de « producteur » et de « diffuseur » de leurs membres. Selon Claude Larivée, président de l'ADISQ et lui-même gérant d'artistes, producteur de leurs spectacles et parfois diffuseur, « il est réjouissant que la CRT ait confirmé que notre fonctionnement est bel et bien conforme à la législation québécoise sur le statut de l'artiste et que nos ententes collectives puissent continuer à encadrer logiquement nos relations de travail. »

Dans les motifs de sa décision rendue le 8 novembre 2010, la CRT rejette les allégations de l'UDA voulant que les festivals intimés Coup de cœur francophone, Festival international de jazz de Montréal et Francofolies de Montréal soient les véritables « producteurs » de tous les spectacles qui y sont présentés. La CRT énonce que le producteur est la personne qui, globalement, exerce le plus grand contrôle sur la prestation des services artistiques de l'artiste, allant de la création à la représentation de même que sur ses conditions de travail eu égard aux aspects matériels et organisationnels de cette prestation.

L'analyse de la preuve a convaincu la CRT qu'à l'exception de quelques spectacles pour lesquels les festivals exercent un contrôle sur le contenu des prestations artistiques (par exemple « La petite école du jazz » présenté au FIJM), aucune entente de la nature d'une rétention de services n'est intervenue entre les festivals et les artistes ou leurs représentants. Les contrats concernant leurs représentations recensent les obligations du festival comme diffuseur, lesquelles sont typiques des obligations habituellement assumées par tout diffuseur.

Les festivals ont négocié les conditions relatives à la présentation de spectacles déjà créés (« clé en main ») sans intervenir dans leur élaboration. Ils ont, comme le font tous les diffuseurs au Québec, accueilli les artistes et leurs équipes sans sélectionner, négocier ni contracter avec des créateurs pour la conception d'éclairage, la sonorisation et la mise en scène, ni avec les interprètes, musiciens et artisans ayant participé à la préparation et à la présentation de ces spectacles. Ils n'ont pas davantage supervisé les aspects artistiques de la prestation des artistes ni organisé les répétitions, ni même demandé à ce qu'il y en ait. Ils n'ont enfin jamais eu le droit de distribuer ni de vendre ces spectacles. Bref, ils n'en sont pas les producteurs.

La CRT constate en outre que les spectacles « clé en main » présentés par les festivals proviennent tant de compagnies de production établies (ou de leurs agents de spectacles) que de structures moins organisées, voire de l'artiste vedette lui-même ou de son représentant. La CRT conclut que l'absence d'une structure organisée assumant la préparation, l'organisation, la présentation et la vente de ces spectacles ne permet pas de conclure que les Festivals en sont les producteurs et que dans tous ces cas de figure, le rôle des Festivals demeure identique.

Enfin, la CRT note qu'une même personne peut porter plusieurs chapeaux et être à la fois producteur et diffuseur, gérant d'artiste et producteur, et même artiste et producteur. « Rien en

effet dans la LSA ne cantonne une personne dans un seul rôle, pas plus que cette loi ne restreint la liberté d'un artiste de produire lui-même ses spectacles en décidant de conserver le contrôle sur le projet artistique qu'il a lui-même créé et élaboré, et dont il est le maître d'œuvre ».

La CRT réitère ainsi le principe déjà énoncé par la Cour supérieure dans l'affaire Café Sarajevo à l'effet que la LSA n'empêche pas un artiste de produire lui-même son spectacle et que, si tel est le cas, cette loi ne s'applique tout simplement pas à son égard. La LSA peut cependant s'appliquer à lui à titre de producteur s'il retient les services d'artistes à l'occasion de son spectacle.

Selon Camille Trudel, président de FEQ, « la décision de la CRT apporte un grand soulagement à l'ensemble des festivals et fêtes populaires du Québec qui pourront continuer d'offrir à leur communauté locale des spectacles artistiques professionnels grâce à la collaboration fructueuse de ceux qui les produisent et leur permettent de les accueillir. »

Depuis plus de 30 ans, RIDEAU publie son catalogue annuel destiné aux professionnels du milieu qui vise entre autres à faciliter l'achat de spectacles « clé en main » produits notamment par des membres de l'ACT, de l'ADISQ, de l'APTP, de TAI et de TUEJ. Selon Jean-Pierre Leduc, président de RIDEAU, comédien et professeur de théâtre, « Au Québec, nous avons réussi à bâtir un système performant et exemplaire de réseaux de diffusion favorisant la circulation de productions scéniques sur tout le territoire du Québec. La décision de la CRT nous permettra de continuer à favoriser cette essentielle rencontre entre les artistes et le public. C'est ce à quoi nous souhaitons pouvoir consacrer toutes nos énergies. »

-30-

Sources : ACT, ADISQ, APTP, Coup de cœur francophone, FEQ, Festival international de jazz de Montréal, Francfolies de Montréal, RIDEAU, TAI et TUEJ

Renseignements : ADISQ, 514 842-5147, poste 227

Annexes : Présentation des festivals intimes et des associations de producteurs et de diffuseurs intervenues auprès de la Commission des relations de travail (Coup de cœur francophone, Festival international de jazz de Montréal, Francfolies de Montréal, ACT, ADISQ, APTP, TAI, TUEJ, FEQ et RIDEAU) :
http://www.adisq.com/pdf/annexe_comm_ACT_ADISQ_APTP_FEQ_RIDEAU_TAI_TUEJ_intimes_16-11-10.pdf

Décision de la Commission des relations de travail (division des relations de travail) du 8 novembre 2010 (CM-2009-3969) rendue par les commissaires Me Andrée St-Georges, présidente, Me Robert Côté, vice-président, et Me Mylène Alder, juge administrative (60 pages) :
http://www.adisq.com/pdf/decision_CRT-CM-2009-3969.pdf

Présentation des festivals intimés et des associations de producteurs et de diffuseurs intervenues auprès de la Commission des relations de travail

Festivals intimés

1. Coup de coeur francophone

Fondé à Montréal en 1987, Coup de coeur francophone est un festival dédié à la chanson d'ici et d'ailleurs. Principalement axé sur la création émergente, Coup de coeur a mis en place en 1995 un réseau pancanadien de diffusion de la chanson.

Tel un festival itinérant, Coup de coeur présente chaque année en novembre environ 170 spectacles dans plus de 30 villes « d'un océan à l'autre et...à l'autre », contribuant ainsi à faire circuler la chanson et à briser l'isolement des communautés francophones.

Depuis sa création, Coup de coeur francophone s'est mérité plusieurs distinctions dont les Félix « Événement de l'année » en 2007 et en 2001. En 2011, Coup de coeur célébrera son 25e anniversaire. Il est membre de l'ADISQ et de RIDEAU.

2. Festival international de jazz de Montréal

Le Festival International de Jazz de Montréal s'est donné pour mission d'offrir au plus large public, dans un cadre festif, une programmation éclectique et représentative de ce qui se fait de mieux aujourd'hui dans le jazz et ses musiques cousines. Sa programmation est constituée d'une sélection éclairée de plus de 600 spectacles québécois et étrangers provenant de plus de 30 pays présentés pour la majorité gratuitement pendant une dizaine de jours à chaque été.

Aimé et apprécié autant du public montréalais que des centaines de milliers de touristes qu'il attire, il est devenu dans les 30 dernières années le plus grand événement du genre au monde, synonyme de passion musicale, de fête populaire et des plus grands noms du jazz international.

Il s'est mérité de nombreux prix et distinctions, dont un titre au Livre des Records Guinness. Le Festival International de Jazz de Montréal est membre de l'ADISQ, de Rideau et de Festivals et Événements Québec.

3. FrancoFolies de Montréal

Depuis plus de 20 ans, Les FrancoFolies de Montréal offrent chaque été aux Montréalais et aux touristes, pendant neuf jours, près de 70 spectacles en salle et 180 concerts extérieurs gratuits qui témoignent de la qualité, de la diversité et de la vitalité de la musique francophone de partout dans le monde. Sa programmation couvre les courants musicaux les plus divers et vise à offrir au public une fête musicale unique.

Les spectacles de sa programmation proviennent de plus d'une quinzaine de pays et de nombreux spectacles-événements sont créés spécialement pour chaque édition. Les FrancoFolies se sont méritées plusieurs prix dont le Prix Ulysse « Événement touristique de l'année 2009 ». Les FrancoFolies sont membre de l'ADISQ, de Rideau et de Festivals et Événements Québec.

Associations de producteurs

4. ACT

Fondée en 1989, l'ACT représente les producteurs de spectacles de théâtre sans but lucratif, pour adultes de langue française au Canada. Aujourd'hui, l'ACT compte plus de 150

membres dont plusieurs petites entreprises de production. La presque totalité de ces entreprises de production a été fondée par des personnes ayant également une carrière d'artistes et sont encore gérées par celles-ci.

L'ACT a négocié des ententes collectives avec des associations d'artistes dont l'UDA de même qu'avec l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) pour les concepteurs ainsi qu'avec l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) pour les auteurs et qui touche plus précisément la commande d'œuvres.

Plusieurs de ses membres sont par ailleurs propriétaires ou gestionnaires de lieux.

5. ADISQ

Fondée il y a plus de 30 ans, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 300 producteurs de disques et de spectacles et d'entreprises connexes (gérants, maisons de disques, diffuseurs de spectacles, etc.) dédiés au succès de nos artistes des variétés. Plusieurs de ces entreprises appartiennent ou sont associées commercialement à des artistes qui sont les « têtes d'affiche » de leurs productions.

L'ADISQ déploie ses efforts dans la promotion collective à l'échelle nationale et internationale, la radiodiffusion, le financement, la reconnaissance des droits et la mise en place de conditions minimales de travail réalistes et équitables en conformité avec la LSA.

Au fil des ans, l'ADISQ a négocié les ententes collectives applicables à ses membres lorsqu'ils retiennent les services d'artistes assujettis à cette législation. Trois ententes collectives sont aujourd'hui applicables à la production de spectacles de musique et de variétés (avec l'APASQ, la Guilde des musiciens et l'UDA) et deux le sont à la production de disques et d'œuvres audiovisuelles connexes (avec la Guilde des musiciens et l'UDA).

6. APTP

En 1985, les producteurs de théâtre d'été se regroupent pour former l'Association des producteurs de théâtres professionnels (APTP) qui se donnera pour mission première de négocier une première entente collective avec l'UDA.

Depuis, l'APTP continue à jouer ce rôle fondamental de représentant de ses membres auprès des associations d'artistes. Ainsi, des ententes ont été conclues avec les associations représentant les concepteurs et les auteurs dramatiques.

La diversification de l'APTP, qui compte une quarantaine de membres dans toutes les régions du Québec, a amené l'Association à changer sa dénomination par l'Association des producteurs de théâtre privé en 1996.

7. TAI

TAI est une association de producteurs qui se fait la voix de théâtres institutionnels francophones œuvrant principalement au Québec. TAI compte neuf théâtres membres ayant entre 31 et 62 ans d'existence dont les productions font généralement partie de saisons théâtrales offertes en abonnement et pouvant faire l'objet de reprises et de tournées (Compagnie Jean Duceppe, Espace GO, Théâtre d'Aujourd'hui, Théâtre de la Bordée, Théâtre Denise-Pelletier, Théâtre de Quat'Sous, Théâtre du Nouveau Monde (TNM), Théâtre du Rideau Vert et Théâtre du Trident). Les saisons des membres de TAI peuvent comprendre des coproductions et des spectacles invités.

TAI a conclu diverses ententes collectives avec l'UDA, l'APASQ, l'AQAD et la SPACQ.

Les membres de TAI occupent et animent en permanence un lieu théâtral dont ils sont généralement propriétaire. Ils peuvent par conséquent avoir d'autres activités que celles d'un producteur, notamment des activités de diffuseur de spectacles ou de locateur de salles.

8. TUEJ

TUEJ représente près de 60 producteurs de théâtre professionnel qui créent et produisent des spectacles principalement pour le jeune public. Chaque saison, c'est près d'une centaine de productions de grande qualité qui sont offertes aux publics enfants et adolescents, et ce, tant en tournée sur la scène des différentes régions administratives du Québec que sur la scène internationale.

La très grande majorité des compagnies membres de TUEJ, sinon toutes, ont été fondées par des personnes ayant également une carrière à titre d'artistes et sont le plus souvent gérées par ces créateurs.

Dès 1988, TUEJ signait sa première entente collective avec l'UDA pour les artistes interprètes (essentiellement les comédiens). En 1996, elle signait sa première entente collective avec l'APASQ pour un autre groupe d'artistes, les concepteurs de décor, de costume, d'éclairage et d'environnement sonore. Enfin, en 1999, TUEJ signait sa première entente avec les auteurs dramatiques représentés par l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD).

Associations de diffuseurs

9. FEQ

La mission de Festivals et Événements Québec (FEQ), aussi connu sous le nom de la Société des fêtes et festivals du Québec, est de regrouper l'ensemble des fêtes et festivals du Québec en vue de favoriser les sources et les formes populaires de la culture et de participer au développement économique et touristique du Québec par le truchement des fêtes et festivals. Fondée en 1975, Festivals et Événements Québec (FEQ) regroupe aujourd'hui plus de 250 membres.

Les membres de FEQ sont, pour la plupart, des organismes sans but lucratif, opérant principalement grâce à la participation de bénévoles, qui offrent des festivals à caractère culturel, populaire ou sportif. À l'instar des membres de RIDEAU, les membres de FEQ achètent sur une base régulière et continue des spectacles « clés en main » de producteurs ou de leurs intermédiaires.

FEQ fait partie d'un regroupement administratif stratégique avec la Société des Attractions Touristiques du Québec. Les deux organismes complémentaires unissent leurs efforts et leurs ressources dans le cadre de la réalisation d'une gamme riche et variée de produits et services.

10. RIDEAU

Le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), regroupe environ 150 membres dont 117 organismes de diffusion provenant principalement du Québec, et huit réseaux régionaux de diffusion artistique.

Fondée en 1978, cette association nationale a pour mission essentielle de favoriser la diffusion des arts de la scène en soutenant le travail de ses membres. RIDEAU assure une représentation auprès des divers paliers de gouvernement et collabore à toute activité du milieu artistique qui requiert la participation d'une partie ou de l'ensemble de ses membres. De plus, RIDEAU travaille activement à documenter l'activité de diffusion des arts de la

scène, principalement celle du Québec, et à promouvoir et à structurer cette diffusion tant au Québec qu'à l'échelle de la francophonie canadienne et internationale.

Au fil des ans, RIDEAU a développé et mis à la disposition des diffuseurs et de leurs vis-à-vis, les agents et producteurs de spectacles, de précieux outils d'information et de communication : le réseau informatique RIDEAU et le site RIDEAU sur internet ainsi que le Catalogue du spectacle. RIDEAU organise également la Bourse RIDEAU, qui se tient à Québec en février de chaque année. Les membres de RIDEAU achètent sur une base régulière et continue des spectacles « clés en main » de producteurs ou de leurs intermédiaires.
